



Éclaircissement sur les 5 ans de présence en France

Par **Coolboy**, le 11/01/2021 à 19:02

Bonjour,

Je suis rentré régulièrement en France en 2017 et j'ai fait une demande d'asile la même année. Malheureusement, j'ai été débouté en janvier 2020 et reçu une OQTF.

Ma question est de savoir si j'essaie de me régulariser par le travail en 5 ans de présence? dois je tenir compte des 3 ans passé dans le droit d'asile ? ou commencer à compter à partir du moment où j'ai été débouté de ce droit d'asile ?

J'espère avoir une réponse de votre part.

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le 14/01/2021 à 13:50

Bonjour

Vous devez d'abord respecter l'OQTF...